

Nos conditions d'annulation

Réservez avec BO en toute sérénité

Nous avons adapté nos conditions d'annulation et notre politique de remboursement face au contexte d'incertitude actuel. Nous vous proposons des conditions plus flexibles de façon à répondre au mieux à vos attentes.

Votre séjour est 100%* remboursé :

- en cas d'un nouveau confinement pendant la période de la réservation
- si le pays d'origine de la personne qui a effectué la réservation interdit les voyages dans le territoire Français
- si vous habitez à l'étranger et les frontières Françaises sont fermées
- si la station de ski reçoit l'ordre de fermer ses remontées mécaniques

Si une de ces causes vous empêche de vous rendre à Châtel pendant la période de votre réservation, **vos** **sejour** **pourra alors être annulé et le montant de votre acompte et solde seront alors restitués*** dans le délai de 28 jour maximum, ou reporté sous forme d'avoir.

Si le client souhaite annuler sa réservation et qu'à la date de son séjour il n'y a pas d'interdiction de voyager, son acompte peut être remboursé uniquement dans le cas où le bien a été reloué entre-temps. Dans le cas contraire, Bo immobilier préserve l'acompte si le client ne souhaite toujours pas venir.

Si vous avez déjà commencé à profiter de vos vacances et que de nouvelles mesures gouvernementales vous obligent à rentrer chez vous avant la fin de votre séjour, les jours de vacances dont vous n'aurez pas profité vous seront remboursés (hors frais de linge, nettoyage et frais de dossier)

*à l'exception des frais de dossier

BO

IMMOBILIER